



Communiqué de presse - 22 janvier 2014

LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION
SUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE INTERNATIONALE :
SOLIDARITÉ LAÏQUE PORTE 19 AMENDEMENTS

Pour la première fois dans l'histoire de la République, une loi sur le développement et la solidarité internationale sera votée au Parlement. Solidarité Laïque soutient l'essentiel de ses orientations. Le 20 janvier, elle a fait parvenir 19 amendements à une quarantaine de députés pour nourrir les débats. L'occasion de repréciser les fondamentaux d'une politique de développement efficace.

Les propositions d'amendements de Solidarité Laïque

- **Renforcer le rôle des sociétés civiles** comme actrices clé de dialogue et de concertation sur les politiques publiques. Le texte de loi défend, pour soutenir le développement, un renforcement des capacités des pouvoirs publics. Mais il est aussi essentiel de renforcer les compétences et les capacités d'intervention des organisations de la société civile pour qu'elles puissent participer activement au devenir de leur pays.
- **Sortir d'une approche uniquement sectorielle** : le projet de loi identifie 10 priorités sectorielles sans rien prévoir sur l'approche intersectorielle. Pourtant l'interaction entre les secteurs (santé, accès à l'eau, éducation, ...) est fondamentale pour assurer cohérence et efficacité des actions de développement.
- **Mieux définir la finalité de l'éducation** : bien plus que « l'acquisition de compétences et de connaissances », l'éducation contribue 'au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité' (*Art. 26.2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme*), au bien-être, à l'autonomisation de l'individu et à la construction de sa citoyenneté.

Les atouts de la 1^{ère} loi pour le développement de la République

- Elle met le développement durable, au sens environnemental, économique et social, au cœur du développement.
- Elle prend pour base la défense des droits fondamentaux, l'égalité homme-femme, la promotion des droits sociaux, le travail décent.
- Elle donnera un cadre à la politique nationale de développement et servira de repère à l'international.
- Elle revendique une mise en cohérence des politiques publiques avec la politique de développement.

Solidarité Laïque en bref

- **Un collectif** de 52 organisations issues de 5 types d'acteurs liés au monde de l'éducation : coopératives, syndicats, mutuelles, fondations, associations
- Une association reconnue d'intérêt général dont la mission est de **promouvoir l'éducation de qualité pour toutes et tous sans discrimination** en France et dans le monde
- **Allier l'action terrain et l'action politique**. Solidarité Laïque intervient avec des centaines de partenaires sans négliger l'action politique. A travers des actions de plaidoyer auprès des élus et des opérations d'éducation citoyenne à la solidarité, elle influe sur les choix politiques et contribue au quotidien à bâtir un monde plus solidaire.

Pour en savoir plus : www.solidarite-laique.org

www.solidarite-laique.org/Une-loi-pour-le-developpement-et.html

CONTACT PRESSE : Laurence Bernabeu - lbernabeu@solidarite-laique.org

Tél : 01 45 35 13 13 – 06 82 88 68 71